

---

Volume 2

Issue 1 *Special Double Issue: Democratization  
Process in the Great Lakes Region: Progress  
and Challenges*

Article 6

---

September 2013

## Processus de Démocratisation Dans la Région des Grands Lacs: Poids du Passe et Perspectives

Eric Nsanzubuhoro Ndushabandi  
nseric26@yahoo.fr

Follow this and additional works at: <https://scholarcommons.usf.edu/jacaps>



Part of the [Social and Behavioral Sciences Commons](#)

---

### Recommended Citation

Ndushabandi, Eric Nsanzubuhoro (2013) "Processus de Démocratisation Dans la Région des Grands Lacs: Poids du Passe et Perspectives," *Journal of African Conflicts and Peace Studies*: Vol. 2: Iss. 1, 54-75.

DOI: <http://dx.doi.org/10.5038/2325-484X.2.1.6>

Available at: <https://scholarcommons.usf.edu/jacaps/vol2/iss1/6>

This Article is brought to you for free and open access by the Open Access Journals at Scholar Commons. It has been accepted for inclusion in *Journal of African Conflicts and Peace Studies* by an authorized editor of Scholar Commons. For more information, please contact [scholarcommons@usf.edu](mailto:scholarcommons@usf.edu).

***PROCESSUS DE DEMOCRATISATION DANS LA REGION DES GRANDS LACS:  
POIDS DU PASSE ET PERSPECTIVES »***

**ERIC NSANZUBUHORO NDUSHABANDI<sup>1</sup>**

**I. Introduction**

Cette réflexion a pour objet d'analyser les processus de démocratisation dans la Région des grands lacs. Elle se limite sur les enjeux, les défis liés au passé et les progrès de ces processus de démocratisation dans trois pays de la Région des Grands Lacs à savoir la République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi. Cette délimitation se justifie par les liens géographiques, historiques, socio-économiques et politiques que ces trois pays ont en commun. Le multipartisme fut développé depuis la fin des conférences nationales de 1990-1991 au lendemain de la conférence de la baule qui a prescrit à tous les pays en développement la démocratie ; comme condition sine qua none pour bénéficier de l'aide et de la coopération internationale. Mais, en raison du contexte de violence qui a marqué ces quelques quinze dernières années de la vie politique dans la Région des grands Lacs, ce multipartisme apparaît comme source de tensions sociales et politiques permanentes. Les trois pays de la Région des grands lacs sont devenus et restent encore, dans une moindre mesure, un foyer de tension, de guerre et de génocide. Les élections sont devenues, dans la plupart des pays africains un instrument de légitimation et de renforcement des pouvoirs issus des guerres civiles et d'une spirale de règlement des comptes. Quel est l'impact du passé sur ces processus ? Quel bilan peut-on dresser de ces processus de démocratisations dans les trois pays?

*Hypothèse de travail et approche générale*

Le fil conducteur de notre réflexion est basé sur le postulat selon lequel les démocraties en Afrique des grands sont encore sous le poids du passé et par conséquent, elles ne parviennent pas à s'enraciner dans les mentalités et dans les institutions. Le poids des influences étrangères, les séquelles des régimes dictatoriaux et des barrières socio économiques et culturelles freinent encore les processus. Nous préconisons, d'ores et déjà, que la démocratie

---

<sup>1</sup>Doctorant-FUSL, Science politique, Université Nationale du Rwanda.

ne se réduit pas aux cycles électoraux. D'où la nécessité d'inventer une approche par le bas qui prend en compte les contextes locaux pour adapter les principes démocratiques dont l'esprit place le citoyen au centre de toutes les politiques publiques.

Rappelons qu'au Rwanda et au Burundi depuis la fin de la transition, les présidents actuels exercent leurs deuxièmes mandats consécutifs, alors que le Congo est à la veille des élections dans un climat de tension<sup>2</sup>. Les élections sont-elles un vecteur de la démocratisation dans les trois pays ? Quel est le rôle des partis politiques et de la société civile dans ce processus de démocratisation ? Quel est le rapport entre la démocratie, développement socioéconomique et la stabilité politique ? Comment comprendre l'influence des acteurs de la communauté internationale sur les processus internes aux Etats ?

Il ne s'agit pas de réfléchir sur les processus électoraux, c'est bien plus vaste que cela, bien que nous nous appuyons sur cet élément important de la démocratie. Nous faisons référence aux dernières élections dans les trois pays, en partant des contextes historiques qui pèsent sur le processus en ouvrant des pistes des perspectives nouvelles. Au delà d'une simple analyse des processus électoraux notre démarche consiste avant tout à esquisser le bilan des processus de démocratisation engagés dans la Région des Grands Lacs, (Rwanda, Burundi, RD Congo) dans le but d'analyser les dynamiques démocratiques et leur enracinement dans les espaces sociopolitiques diversifiés. Nous ne sommes pas ici dans une démarche normative et prescriptive naïve qui tendrait à prédire et à prescrire l'avenir des processus de démocratisation en cours, par contre, nous projetons un phare éclairant sur les enjeux, les défis et les progrès actuels des processus de démocratisation dans les trois pays.

### *Approche générale*

Nous adoptons d'abord, une approche behavioriste quand nous interrogeons les comportements des acteurs politiques, la participation citoyenne à la gestion de la chose publique et le respect des libertés civiques. Ensuite, une approche structuraliste nous permet de voir s'il existe un système démocratique dans les pays concernés par l'étude des

---

<sup>2</sup> Au moment où nous soumettons cet article pour publication, le Congo organise en ce lundi 29 Novembre 2011, des élections sous tension. Des incidents meurtriers sont signalés surtout dans la ville de Kinshasa où les partisans du président Joseph Kabila, candidat à sa propre succession et ceux du plus ancien et farouche opposant aux régimes congolais, Mr Kisekedi se jettent les pierres et s'entretuent. Déjà quatre des candidats en lisse appellent à l'invalidation du scrutin, dénonçant **des irrégularités majeures qui profiteraient au président sortant Joseph Kabila.**

institutions et leur fonctionnement. Avant de se lancer dans ce débat signalons, en passant les difficultés de mener une telle étude.

Premièrement, la région dont nous analysons les processus démocratiques connaît des schémas politiques très différents, il fallait donc une analyse au cas par cas. Une analyse uniquement globale dilue la spécificité de chaque pays et masque la diversité des institutions, de la situation et des enjeux politiques qui sont le fruit d'histoires différentes bien qu'elles se rapprochent. L'étude exige la nécessité de privilégier une approche spécifique pour chaque pays, afin de mieux appréhender la complexité des systèmes politiques nationaux sur le plan géographique, social, politique et culturel.

Malgré cela, il y'a lieu de faire une lecture comparative moins systématique, mais croisée des évolutions démocratiques dans les trois pays de la Région des Grands Lacs, Rwanda, Burundi et République Démocratique du Congo.

Dans un premier temps nous reviendrons sur le concept de « démocratie » et « démocratisation » dans ses différentes applications. Dans un second temps nous faisons le rapport entre l'Etat et la société civile à la lumière de l'évolution de la situation dans les trois pays. Dans un troisième point, nous examinons le rôle des partis politiques dans les processus de démocratisation dans la Région des grands Lacs ; enfin, dans une dernière section, nous retombons dans l'analyse orientée plus, sur les dernières élections au Rwanda, au Burundi et sur le processus électoral en cours en République Démocratique du Congo. A ce niveau, nous mobilisons un modèle théorique qui met en relation la stabilité politique, le développement et la démocratie. A partir de ce modèle théorique, nous mettrons en relief les enjeux, défis et les progrès du processus de démocratisation dans la Région des Grands Lacs.

## **II. Rappel des faits et concept de démocratie**

L'actuelle République Démocratique du Congo est sortie de la longue colonisation et accède officiellement à son indépendance le 30 juin 1960. Depuis lors, une dizaine de guerre à caractère tribale et politique se succédèrent. Guerres contre la succession Katangaise et Kasaïenne en 1961 et 1964, guerre contre le Mulele, guerres contre Sumialo et Che, et le maquis de Kabila, les gendarmes katangais et les scrams étrangers, guerre Luba-Lulua en 1959-1960, guerre de FNC en 1977 et 1978, la guerre de libération d'AFDL en 1996-1997, guerre civile de 1998 à 2009 à l'Est du Kivu. Toutes ces guerres interviennent dans un

contexte de crise politique, de conditions de vies difficiles et des faiblesses de l'Etat. Le pays a connu l'un de plus long régime dictatorial sauvage, celui de Mobutu.

En 1990 la conférence souveraine apporta une vague de manifestations et de revendications politiques. Plusieurs partis politiques naquirent et la vague emporta plusieurs vies humaines et des régimes issus des rébellions dont celui de Kabila le Père). Depuis 2006, le gouvernement de Kabila, (fils) réussi à passer de la transition aux premières élections démocratiques dans un contexte de crise identitaire, économique et institutionnelle.

Au Burundi, les violences politiques presque chroniques ont marqué le processus de démocratisation. Nous pouvons citer, sans être exhaustif, plusieurs événements tragiques dont l'assassinat précoce du prince Rwagasore, le renversement de la monarchie au milieu de 1960 et la vague de violence ethnique de 1965, le nettoyage ethnique contre les Hutu de 1972 suivi de dix ans de guerre civile déclenchée à la suite de l'assassinat du Président Ndadaye en 1993. Cet assassinat fut suivi par des meurtres à caractère génocidaire contre les Tutsi. Depuis la signature des accords de paix d'Arusha et la victoire du CNDD-FDD aux élections de 2005, le processus de démocratisation semble prendre son élan, mais avec beaucoup de difficultés d'ordre politique dans la gestion d'un passé conflictuel. Les élections de 2010 ont marqué un bilan mitigé sur base des rebellions récurrentes, de repli identitaire au sein des partis et d'exclusion politique. Les enlèvements et assassinats ciblés relayés par les médias ces derniers jours témoignent d'un recul du processus burundais<sup>3</sup>.

Au Rwanda, l'indépendance obtenue en 1962 après des longs régimes monarchiques qui ont détruit les tissus sociaux en dressant les uns contre les autres pendant des décennies. En 1959, la révolution dite « sociale » assistée par les missionnaires et colonisateurs, amena les Hutu à revendiquer le contrôle politique entraînant la mort et l'exile des Tutsi qui auraient, infligés des humiliations aux « soi disant » majorités Hutu.

Ce contexte créa des antécédents dont les conséquences se sont fait sentir plus tard en 1990. Cette année marque l'avènement des courants démocratiques tant de l'intérieur que de l'extérieur. Entre les deux moments, deux régimes autocratiques se sont succédés. La première République dirigée par Grégoire Kayibanda, avec son parti unique le MDR Parmehutu, fut marquée par l'immaturité politique et l'exacerbation des politiques discriminatoires à

---

<sup>3</sup> **Le retrait de certains partis politiques dans la course présidentielle et le repliement de Agato Rwsa dans les forêts du Congo montrent bien plus la fragilité d'un processus dont sur lequel le poids du passé se fait sentir. Plus de 30 personnes sont mortes à Gatumba en 2011.**

caractère ethnique et régional. La seconde République qui a duré près de trente ans de dictature sous Juvénal Habyarimana, en 1973, s'enfonçant de plus en plus profondément dans la monopolisation du pouvoir par un petit nombre et la radicalisation ethnique Hutu-Tutsi.

Inévitablement le courant de démocratisation<sup>4</sup> de 1990 a entraîné le mécontentement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Rwanda. Vers octobre 1990 une guerre éclata avec l'attaque du Front Patriotique Rwandais composé principalement des exilés Tutsi contre le régime de Habyarimana. En 1994, le conflit culmina dans un génocide commis contre les Tutsi de l'intérieur et déversant en même temps plusieurs milliers de réfugiés Hutu dans les pays voisins. Entre temps, depuis juillet 1994, un processus de reconstruction, sociale, politique et économique fut courageusement entrepris. Le pays a traversé de 1994 à 2003 une longue transition qui sera couronnée par l'élection de Paul Kagame à la tête du Pays. Nous sommes aujourd'hui au lendemain de sa réélection à sa propre succession. Le pays se dote d'une forme de gouvernement strictement semi-présidentiel, du moins au sens de la constitution de 2003 qui consacre le multipartisme comme système de gouvernement<sup>5</sup>. Par rapport aux autres pays voisins, la stabilité politique s'enracine et le développement est accéléré et palpable dans plusieurs secteurs dont l'éducation, la santé et la protection de l'environnement. Par ailleurs il y a plusieurs accusations qui ont été formulées contre le gouvernement rwandais selon lequel le régime en place durcit son pouvoir réservant peu de places aux libertés individuelles et le rétrécissement de l'espace public<sup>6</sup>. Dans ces contextes, quel est le sens de la démocratie ?

Le concept « démocratie » est un mot composé qui dérive du grec *dêmos*, qui signifie peuple et « *kratos* » qui signifie pouvoir. De part son étymologie, « démocratie » signifie donc souveraineté ou pouvoir du peuple. La définition la plus célèbre est celle d'Abraham Lincoln qui définit avec raison, la démocratie comme « le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple » La difficulté d'application de cette définition se fait sentir quand il faut se convenir sur le sens de l'étendu du pouvoir de ce peuple et dans l'application concrète du mot démocratie dans différents contextes sociopolitiques.

---

<sup>4</sup> Plusieurs partis naquirent : PSD, PL, UDPR, FPR, ...

<sup>5</sup> Lire GASARASI C., « Tendances de la gouvernance dans la Région des Grands Lacs » dans SHYAKA A. et RUTEMBESA F., *Afrique des Grands Lacs. Sécurité et Paix durable*, Ed de l'UNR, Butare, 2004, pp272-302.

<sup>6</sup> Plusieurs responsables des médias et des partis politiques sont mis en examen pour différents crimes. Le journal *umuseso*, *umuvugizi*, ont été fermés avant les élections de 2011 et les responsables des partis et

Il est plus usuel de recourir à ce concept pour qualifier un régime caractérisé par un ensemble de valeur comme la liberté et l'égalité<sup>7</sup>. Il y a aujourd'hui une tendance à définir négativement la démocratie par opposition à la tyrannie ou à la dictature.

Sans faire de l'histoire politique exhaustive, revenons un peu sur la philosophie politique et relevons certaines considérations théoriques qui nous permettent de comprendre les racines de ce concept démocratie et la place du citoyen dans le processus. Platon, dans sa « République », (424-347 Av JC) il reconnaît que la démocratie et un régime caractérisé par l'égalité des peuples, mais il qualifié de pire des gouvernements et consacre l'aristocratie comme le meilleur car il est détenu par les sages, ou le philosophe-roi. Celui-ci a le pouvoir et la sagesse. Aristote, par contre, (384-322 av JC), l'homme est défini comme un « animal politique ». Hérodote en distinguant l'oligarchie et la monarchie de la démocratie, il considère que cette dernière offre aux citoyens le pouvoir de décision.

A l'époque médiévale, les Romains dépossèdent l'homme de sa destinée et confie à Dieu le pouvoir dont l'homme devient l'exécutant. Tout pouvoir vient de Dieu confié aux « gentes » ou aux nobles, (Saint Augustin dans), alors que St Thomas d'Aquin s'inspire d'Aristote et conçoit l'homme également comme un être naturellement porté vers la communauté, c'est-à-dire un être politique.

La notion d'Etat et des régimes politiques furent développées dans l'époque moderne avec d'un côté Nicolas Machiavel, l'auteur du *Prince*, (1513), Thomas Hobbes, l'inventeur du *Léviathan*(1651) et de l'autre coté les libéraux Montesquieu dans ses principes de séparation de pouvoir, (1748), comme Jean Jacques Rousseau dans son *contrat social*, (1762) et John Locke (*Traité du gouvernement civil*, 1690). Dans le deux camps, l'homme retrouve son pouvoir d'action. L'homme est un animal politique, mais désormais irrationnel tourné vers ses intérêt égoïstes. Il devient dès lors incapable de décide de lui-même selon « l'Etat de nature » de Thomas Hobbes. Soit qu'il a besoin d'un super-homme, fort(Le Léviathan) ayant des qualités supérieures(le Prince), soit il décide de confier son pouvoir à une volonté générale, qui exerce le pouvoir au nom de tous (J.J. Rousseaux)<sup>8</sup>.

Par ailleurs, la démocratie au sens d'Alexis de Tocqueville, renvoie aux valeurs de liberté, et d'égalité. Les grandes constitutions contemporaines s'inspirent largement de cette vision.

---

<sup>7</sup> Alexis de TOQUEVILLE, *Op.cit.* p.20

<sup>8</sup> Lire l'évolution de l'idée et source de la société civile dans SELIGMAN A., *The Idea of Civil Society*, Princeton University Press, New Jersey, 1992, p.15.

Comment aborder la difficulté d'application de ces principes aux différents peuples régimes démocratiques, différents contextes, et différentes cultures ? Notre objet de réflexion trouve donc ici sa base. La démocratie a traversé les constitutions de presque tous les pays du monde au point de se constituer en modèle absolu de gouvernement et une conditionnalité de l'aide aux pays en développement.

Trois approches de démocratie, dont le citoyen est au centre, se confrontent ici. D'une part, il y'a le rapport constant entre démocratie et développement. Selon cette approche la démocratie est un processus qui commence par des machinismes et la mise en place des dispositifs socioéconomiques qui met au centre le citoyen à tirer de sa pauvreté chronique avant de lui apprendre les valeurs démocratique. Quelle garantie offre un développement socioéconomique qui sacrifierait les libertés individuelles et l'espace public ? Comment se présente la situation dans les trois pays de la Région au regard des perspectives économiques volontaristes observées surtout au Rwanda après la guerre et le génocide en 1994.

La seconde est celle qui met en exergue l'élection comme vecteur de la démocratie. Cette approche exige la tenue régulière des d'élections, libres et plurielles avant la stabilité sociopolitique avant de marquer les performances économiques, (le cas du Congo et du Burundi). La démocratie est réduite au multipartisme et à l'organisation régulière des élections. La question centrale ici est de savoir si la voie des urnes est forcément une voie de la Paix de développement et de la démocratie ? Quel bilan et quelles perspectives dans la Région des grands Lacs ?

Cette deuxième perspective est très liée à une troisième qui fait de la démocratie le respect strict des libertés individuelles. Ce type de démocratie exige le strict respect des termes de la constitution. Dans ce sens, la démocratie devient un système politique dans lequel les citoyens disposent de mécanismes formels et/ou informels leur permettant de demander des comptes à des gouvernants préalablement choisis par eux, (TOULABOR, 1991). Ceci suppose une communauté civile forte et un Etat de droits garantissant les droits civils individuels.

### **III.Société Civile en Afrique des Grands Lacs : Entre Compétition, Collaboration et Instrumentalisation.**

Le concept société civile peut être perçu comme un espace organisé dans lequel les mouvements sociaux et les organisations civiles se mettent ensemble pour exprimer et défendre leurs intérêts. Le concept de société civile est au centre du débat démocratique. La



société civile est généralement définie en fonction de sa relation à l'Etat. Elle est une forme d'organisation sociale en dehors de l'Etat. La société civile revendique la nature d'être apolitique. (F. BYART 1986). Dans sa vocation ultime, la société civile est généralement en confrontation avec l'Etat. Cependant, dans la plupart des transitions démocratiques africaines la société civile est devenu un instrument politique, par ce que inventé et financé par les gouvernements. Dans certains cas, la société civile qui est supposée militer pour la démocratie est parfois confisquée par une poignée de gens qui revendiquent l'avoir fondée et se passent de sa base sociale qui devraient lui permette d'asseoir une légitimité sociale minimale soit-elle de ses mesures. La société civile milite pour la protection des intérêts des membres qui la constituent sans forcément avoir une vision claire et nationale. Dans sa démarche elle recourt à divers mécanismes comme l'indépendance du système judiciaire, la liberté d'expression, l'indépendance des médias par rapport aux interférences de l'Etat. Dans ce cas, la société civile devient alors un instrument de contrôle du pouvoir et empêche les abus éventuels du pouvoir public. Comment faire émerger une société civile, vraiment civile, démocratique et autonome dans un contexte de processus de démocratisation galopante au Rwanda, au Burundi et au Congo? La démocratie politique poursuit-elle un angle différent de celui qui est suivit par la société civile. L'autonomie et le pluralisme au sein de la société civile sont-ils envisageables dans un contexte de non-démocratie. La démocratie politique évolue-elle avec, contre ou en parallèle du développement de la société civile ?

La société civile a été entendue par opposition au despotisme, un espace dans lequel des groupes sociaux peuvent exister et se développer en dehors de l'emprise de l'Etat<sup>9</sup>. Philip Oxhorn définit la société civile dans ses rapports avec l'Etat comme suit<sup>10</sup> : « *civil society is a rich social fabric formed by a multiplicity of territorially and fonctionally based units. The strength of civil society is measured by the peaceful coexistence of these units and by their collective capacity simultaneously to resist subordination to the state and to demand inclusion into national structures. The public character of these societal units allows them to justify and act in open pursuit of their collective interests in competition with one another. Strong civil societies are thus synonymous with a high level of institutionalized social pluralism.* » Cette perspective collectiviste pose deux enjeux à la société civile: Premièrement, elle laisse entendre la société civile en tant que unité individuelle qui possède un haut degré d'autonomie

---

<sup>9</sup> HALL J. " In Search of civil society", in in HALL J., (dir), *Civil Society, Theory, History and comparison*, Polity Press, Cambridge, 1995, p. 1.

<sup>10</sup> OXHORN P., "From controlled inclusion to coerced marginalization : the struggle for civil society », in HALL J., (dir), *Civil Society, Theory, History and comparison*, Polity Press, Cambridge, 1995, p 250-253, (pp p.250-277).

de se fixer leurs propres intérêts. Il faudrait comprendre dès lors que cette autonomie devrait être totale, c'est –à-dire pas seulement par rapport à l'Etat, mais aussi par rapport à d'autres organisations internationales, aux Etats étrangers aux partis politiques. La seconde implication de cette perspective est une implication de causalité. La démocratie politique est elle le résultat d'une société civile indépendante ? Il faut noter que société civile est le haut degré d'institutionnalisation de la participation du citoyen. Dans le temps, les organisations de la société civile ont évolué dans un processus de lutte les unes contre les autres pour la réalisation de leurs objectifs et la poursuite de leurs intérêts respectifs. Ceci a finalement accéléré l'émergence des régimes démocratiques. Pour dire que l'affaiblissement de la société civile peut contribuer au développement des régimes autoritaires. Dans ce sens la société civile démocratique serait celle dans laquelle il un maximum de mécanismes de faire participer directement le citoyen dans la prise de décisions qui affectent leurs vies quotidiennes. Faudrait-il donc que ces sociétés civiles soient elles-mêmes démocratiques, fortement structurées, c'est-à-dire des organisations dotées des structures démocratiques et participatives jouissant d'une légitimité minimum soit-elle des membres qui la constituent. Ce qui n'est pas forcément le au Rwanda et au Congo.

Autrement, les sociétés civiles ont été inventées et encouragées par le pouvoir public. Les partis politiques se sont créé des organisations de la société civiles qui, aux finales, ont été au service du pouvoir public, (le cas du Burundi cadre bien avec cet état des choses),<sup>11</sup> au lieu de lui être son rival et lui imposer la limitation et le contrôle du pouvoir.

Enfin, un autre argument avance que le développement des organisations de la société civile ne peut être envisagé dans un contexte de conflit et de pauvreté extrême du citoyen, (voir le cas du Congo et du Burundi surtout). Dans ce contexte, les organisations sont portées à être corrompues et instrumentalisés tant par des pouvoirs tant externes qu'internes. Une table ronde organisée à Bruxelles ce 29 novembre 2011 autour de la thématique de changements post-conflits faisait remarquer avec raison qu'au Burundi, les bailleurs de fond, après avoir décrété la faiblesse de l'Etat, préfèrent le contourner et s'engagent directement du côté des organisations de la société civile. Par contre au Rwanda, la forte structuration et régulation des activités de la société civile ne libèrent pas suffisamment les initiatives individuelles à l'intérieur de ces organisations. Les acteurs externes doivent-ils agir au profit de la société civile avec ou contre l'Etat ? Les Etats revendiquent être les seuls acteurs de la démocratie politique. La démocratie vaut-elle la stabilité et le développement socio-économique avant

---

<sup>11</sup> HANK, J., *States and Social movements*, Polity press, Cambridge, 2011, p. 23.

d'être des principes creux et inadaptés à la Région des grands Lacs ? Comment comprendre les discours sur la société civile, la démocratie politique et le développement socio économique au Congo, au Burundi et au Rwanda ? Aucun de ces trois pays ne peut être confiné dans une seule de ces trois perspectives. Ils se retrouvent tous dans l'une et l'autre mais de façon inégale.

En Afrique, Les Etats postcoloniaux avaient un caractère autoritaire, marqués par la domination de la société civile d'une part, l'asservissement et l'instrumentalisation tout court. Il y'a lieu de trouver ces cas de figure en République Démocratique du Congo, au Burundi et au Rwanda à de rythme différents bien entendu. L'expansion des Etats répressifs va avec l'effort de pénétration violemment la société civile. Ce qui a amené certaines organisations de la société civile depuis les années 1990 à mener une résistance à la subordination à l'Etat. Les organisations de la société civiles ont longtemps milité timidement et au risque de répression, pour le contrôle démocratique, la participation et le rétablissement des droits fondamentaux de la personne humaine.

En Afrique des grands Lacs, la prise de conscience du rôle de la société civile a évolué différemment. Sous le régime du Président Mobutu, et le Président Habyarimana, la société civile est restée longtemps au service de la gloire des Régimes en place qui manifestement avaient monopolisé le pôle du pouvoir public.

Comme dans les deux autres pays, avant l'indépendance de 1962, il nous semble que la frontière entre société civile et politique au Burundi n'est pas clairement établie. Dans les années 50 la société civile se manifeste comme des mouvements associatifs et coopératifs qui fonctionnent sous le joug de la Politique. Le Prince Rwagasore en avait fait des catalyseurs de l'unification dans le combat nationaliste. Le mouvement syndical et associatif des étudiants de 1960 à 1966 a contribué à l'émancipation politique par rapport au clientélisme politique.

Depuis lors, le monopartisme a réduit considérablement l'espace politique, malgré les quelques initiatives courageuses de l'Eglise catholique.. Tous les régimes mono-ethniques et militaires des trois républiques, (1966-1976, 1976-1987, 1987-1993) ont refermé la place des initiatives privées. Il a fallu attendre les années 1992 pour voir renaître quelques initiatives courageuses telles que la célèbre ligue Iteka.

Nous avons, depuis 1990, une évolution quelque peu agitée mais prometteuse d'une société civile plus ou moins active au Burundi. Depuis la crise 1993 après l'assassinat du Président

Ndadaye Melchior, les organisations de la société civiles n'ont beaucoup évolué cause des tensions, et des mouvements rebelles à caractère ethniques dans le pays. C'est seulement au lendemain de la signature des accords de paix d'Arusha en 1993 que la société civile semble connaître une renaissance. Jusqu'aujourd'hui on peu voir une évolution sensible tant sur le plan quantitatif que qualitatif.<sup>12</sup>Une étude du Centre Ubuntu démontre qu'en 2003 le Burundi comptait 10405 associations. En 2006, le ministère de l'intérieur affirme avoir atteint plus de 2000 organisations de la société civile. Mais qu'apportent ces organisations au processus électoral ? Quels sont les rapports qu'entretiennent ces organisations avec le pouvoir public ? Quel est l'apport de cette société civile au processus global de démocratisation au Burundi ? Nous comptons actuellement près de 2000 organisations. Citons explicitement la contribution on peut plus importante de la ligue Iteka et de sa contribution en matière des droits humains et de la promotion du dialogue et de la paix. Quel est le rapport qu'entretient cette société civile avec les partis politiques ? Les deux acteurs se valent-ils, s'entremêlent ou simplement se confondent et s'instrumentalisent ?

#### **IV. La fonction des partis politiques dans le processus de démocratisation**

Les partis politiques dans la Région des Grands Lacs font face à des multiples défis dont le fable enracinement au niveau de la base, les faiblesses intentionnelles, le manque ressources financières et matérielles, l'instrumentalisation des acteurs politiques. Partant de l'écart entre la base sociale et les leaders des partis, on peut constater que ces derniers sont parfois moins préoccupés par l'intérêt de ceux qui les ont portés à la tête des partis. Ils se constituent en des groupes égoïstes qui ne recherchent qu'à se maintenir et à se remplacer aux postes attribués oubliant la base sociale. Cette rupture avec la base sociale du parti est suivie bien évidemment par une faiblesse d'ordre organisationnelle. Les partis sont à la fin moins représentés au niveau des structures décentralisées de base. Ces partis politiques restent par conséquents financièrement dépendants des acteurs externes et du parti au pouvoir qui peut les manipuler à ses fins.

Les partis politiques sont restés depuis longtemps des canaux de transmission des influences étrangères. Les partis péchaient depuis les années soixante de deux péchés à savoir une

---

<sup>12</sup> Lire, PALMANS E., *L'Evolution de la société civile au Burundi*, publié à envers en 2006, en ligne sur <http://www.ua.ac.be/objs/00151014.pdf> CONSULT2 LE &è Octobre, 2011. Article publié dans la perspective des élections de 2005 au Burundi.

absence de projet véritablement social et le fait qu'ils ont été longtemps des copier-coller des partis politiques étrangers avec leurs forces et faiblesses.

Vers les années 1970-1975, dans les trois pays comme dans la plupart de pays africains, il y'avait un seul parti politique dans les pays. C'est seulement vers les années 1990 au lendemain de la fameuse conférence de la Baule que le courant démocratique a pris son essor. La conférence de la Baule, sous la houlette de la France, exigeait aux pays africains l'ouverture de l'espace public au multipartisme et à la démocratie. C'est dans ce cadre que les conférences dites souveraines et nationales s'ouvrirent dans les trois pays de la Région des Grands Lacs. Nous avons eu, à cette période l'émergence du multipartisme. Certains partis de 1959 ressuscitèrent avec des orientations nouvelles, acceptant une ouverture nationale, alors que certains autres sont restés repliés sur des projets représentant les intérêts ethniques, régionaux ou des partis similaires œuvrant à l'étranger. A l'exception près de quelques pays Africains, la plupart de partis politiques dès leurs origines, avaient deux faiblesses fondamentales dont l'absence d'un projet véritablement social lui permettant de défendre les libertés individuelles et l'indépendance d'une part, et la faible capacité institutionnelle, humaine et organisationnelle pour arriver à leurs fins.

L'histoire des partis politiques dans les trois pays est tellement longue qu'on ne saurait en faire une étude exhaustive. Cependant : une lecture transversale peut révéler que la plus part de partis politiques nés après l'indépendance, ont été caractérisés par une copie à l'image des partis politiques occidentaux, l'absence de projets véritablement nationaux et d'une idéologie quasi régionaliste, (Rwanda Burundi et Congo), tribale, (Congo) et ethnique, (Rwanda et Burundi) au lieu d'être un projet national.

En République Démocratique du Congo, on peut s'accorder que les partis politiques remontent de 1957 avec les élections municipales de décembre 1957 qui furent remportés par « l'Alliance des Bakongo » créée sous l'encadrement belge du parti socialiste. Partant d'une association culturelle, plusieurs groupements devinrent des partis politiques. C'est le cas cde MNC, mouvement nationaliste congolais, la Confédération et Association katangaise. Les partis socialistes africains. La création précipitée de ces partis et tant d'autres créés au lendemain avant et au lendemain de l'indépendance entraîna des calamités et des oppositions violentes entre les élites intellectuelles et entre les groupes sociaux qu'ils sont supposés représentés. Les partis politiques furent absorbés par des pouvoirs autocratiques qui fonctionnaient sous l'impérialisme occidental. Les alliances et les contre-alliances

entraînèrent des enlèvements et des tueries des politiciens. Les partis politiques furent interdits d'exercer leurs activités sur le territoire congolais après le coup d'Etat militaire de 1965 qui a conduit Mobutu au pouvoir avec son parti unique le Mouvement Populaire de la Révolution, (MPR). Ce fut l'aire de deux décennies de dictature atroce jusqu'à la conférence souveraine de 1990 qui introduisit le multipartisme comme seule condition de l'aide au développement à tous les pays africains. Les premières élections démocratiques depuis plus de 40 ans ont eu lieu en 2006. Cette étape a été interprétée comme fondamentale dans la construction de la paix et un moment pivot de la transition vers un système politique démocratique. Le Congo se voit obligé de recourir à l'expertise étrangère pour relancer l'appareil étatique. Rappelons l'expertise des acteurs extérieurs qui sont intervenus dans la rédaction et l'adoption de la constitution de la République démocratique du Congo à la demande du sénat de la transition. Les experts étrangers ont accompagné toute la procédure d'adoption du texte, l'adoption de la loi référendaire, d'amnistie et de la loi électorale puis les règles du contentieux électoral qui menèrent aux élections de 2006. La CAPAC a suivi les lois dites essentielles notamment les lois sur la décentralisation, sur la libre administration des provinces, sur la réforme de la justice et sur le statut des institutions en appui à la démocratie et participe aux renforcements des capacités de nouvelles institutions politiques. Les défis majeurs qu'induit cette forte implication des acteurs externes, c'est le défi de l'appropriation, « l'ownership » par les acteurs locaux<sup>13</sup>.

Tout compte fait, la constitution de la 3<sup>ème</sup> République, approuvée par référendum les 18 et 19 décembre 2005, complétée par la loi n°06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales prévoit des élections organisées en trois temps. Leur organisation a été confiée à la commission électorale indépendante. Elle a constitué un défi technique et logistique. Dans un contexte « post » conflit, la RDC est confrontée à d'énormes difficultés qui mettent en péril l'organisation des scrutins : un territoire immense, des infrastructures dégradées ou inexistantes, des zones où persistent des conflits armés. Au regard des résultats de 2006, la dispersion de l'offre et de la représentation politique ont conduit les législateurs congolais à reformer le système électoral. Que est l'état de lieu de ces réformes à la veille des élections présidentielles prévues en 2011 ?

---

<sup>13</sup> BOB KABAMBA et alii, « Reconstruction de l'Etat et démocratisation en RDC : recours à l'expertise et logiques d'appropriation », Papier présenté au symposium *L'action publique en Afrique* » *Objet de connaissance : Avancées, errements et contraintes* ; organisé par le Congrès d'analyse politique sur l'Afrique cinquantenaire du CEAN(1958-2008), du 3-5 Septembre 2008.

Depuis 2006 plusieurs centaines de partis politiques sont aujourd'hui officiellement reconnu par le ministère de l'intérieur. Ils ont en commun le souci affiché de promouvoir l'unité nationale, la consolidation des valeurs démocratiques et la construction de la paix au Congo. Les élections plurielles de 2011 se passent malheureusement sous tentions meurtrières entre les membres du PPRD de Joseph Kabila et de l'UDPS de Etienne Cisekedi. Plusieurs facteurs nous permettent de décréter un processus électoral mitigé

Premièrement l'Etat organise les élections malgré ses faiblesses institutionnelles de pouvoir exercer son autorité sur toute l'étendue de la République. Rappelons que la loi de la décentralisation na pas encore été effective jusqu'à ce jour. Le découpage territorial et l'organisation de l'administration au niveau de la base restent bloqués.

Deuxièmement les partis politiques sont actifs dans les villes. La participation citoyenne à travers la société civile et les partis politiques, la culture politique du citoyen sont compromises.

Enfin tout cela se passe dans un contexte de pauvreté extrême du citoyen, des infrastructures presque inexistantes et la fragilité de la paix et de la sécurité au Congo en général et surtout à l'est.

Au Burundi l'histoire suit presque différents schémas mais avec, à la base, les mêmes caractéristiques. Les partis politiques étaient dès le départ des mouvements syndicaux. Lors de la lutte pour l'indépendance, les partis politiques sont présents au Burundi avec des corolaires impérialistes, « ethnistes » et régionalistes. Avec la victoire de l'UPRONA en 1961, le Burundi à son tour passa au monopartisme jusqu'au vent démocratique qui souffla à partir de la Baule pliant ainsi au Burundi au système pluraliste.

Depuis les événements tragiques de 1993, les partis politiques se sont repliés devenant pour la plupart des mouvements rebelles au moment où ceux restés à l'intérieur étaient mono ethniques et faisaient face à des divisions politiques internes. Depuis 2000 le multipartisme est réaffirmé comme système de partage du pouvoir basé sur les quotas ethniques. Depuis 2005 trente cinq partis politiques ont participé à la course électorale, conduisant l'actuel Président du CNDD-FDD, Pierre Nkurunziza à son premier mandat. A la veille des élections de 2010 le pays compte une quarantaine de partis politiques qui émergent d'un passé tragique pesant dont ils ne sauraient se dissocier sans heurt. Les défis sont nombreux lors des élections controversées de 2010. Les faiblesses institutionnelles et organisationnelles des partis

politiques, les dissensions ethno-politiques à l'intérieur des partis politiques sont autant de défis qui ont conduit l'opposition à se retirer des processus électoraux menant le parti au pouvoir CNDD-FDD à rafler un nombre important des sièges dans la sphère du pouvoir. Quel est l'avenir de ces partis politiques au lendemain des élections communales, quelle est l'influence de cette forme de coalition face à un pouvoir politique qui se durcit ?

Si la politique au Burundi n'a pas beaucoup marqué des points dans les sens de la démocratie, néanmoins, le processus de démocratisation au Burundi a le mérite d'avoir institutionnalisé des cadres de concertations et de dialogue entre les partenaires politiques et civiles. On peut observer l'engouement pour la participation à la gestion de la chose publique et enfin une prise de conscience des médias et des apports de la société civile.

Plusieurs constats sont à soulever dans la perspective des prochaines élections selon l'observatoire de l'Action Gouvernementale du Burundi. Il faudrait que les partis politiques cessent de défendre des intérêts sectaires et d'investir plus dans la tolérance politique, lutter contre l'impunité et maîtriser des groupes affiliés aux partis politiques. Que ces groupes soient religieux, ethniques, ou régionaux<sup>14</sup>.

Au Rwanda comme au Burundi, les tout premiers partis politiques ont émergé vers les années 1950. Dès la veille de l'indépendance les partis politiques sont nés dans un contexte de tension qui émerge suite au soulèvement sociopolitique des Hutu revendiquant l'établissement de la République et la suppression du système monarchique. En 1957 la création du « parti politique » dit Mouvement Démocrate Républicain, (MDR Parmehutu) incarnant la cause du Hutu incitant l'élite Tutsi à créer le APROSOMA, RADER, ADARWA et autres organisations à caractères politiques furent créées sur seule base ethnique ou régionale. Manifestement la plupart de partis politiques n'avaient pas de projet national.

L'indépendance de 1962 fut précédée des violences sanglantes et à caractère d'épuration ethnique furent exercées contre la catégorie des Tutsi. Ces derniers furent tués, déportés et contraint à s'exiler en 1959. Trente années de dictature caractérisée par les divisions ethniques ont naturellement conduit au génocide commis contre les Tutsi en 1994.

Depuis lors, un nouveau régime a établi des principes démocratiques qui restent à consolider en dépassant doucement et sereinement le poids de ce passé. Ce passé est teinté de fortes

---

<sup>14</sup> [www.oag.bi/spip.php?article841](http://www.oag.bi/spip.php?article841), consulté le 15 Octobre 2011.



déchirures du tissu social, de pauvreté de la population et de mauvaise gouvernance chronique héritée de deux premières républiques.

Par où commencer pour reconstruire la société rwandaise ? Les institutions ont été reformées et la reconstruction est courageuse. Faut-il tout de suite lâcher les partis politiques et les permettre d'opérer depuis la base alors que le Rwanda garde en mémoire les séquelles des traumatismes des tensions inter-partisans orchestrées par les partis politiques de 1990 à 1994 ? Faut-il d'abord améliorer les conditions socio-économiques que de renforcer la compétition politique. Plusieurs observateurs ont montré que les élections introduisent l'incertitude et fragilise les initiatives de paix. Au risque de faire ressurgir les guerres civiles. Dans le contexte de guerre civile, le pouvoir est distribué en fonction des forces à travers lesquelles les lignes de front se sont constituées.

Au Rwanda, les deuxièmes élections présidentielles d'Août 2010 semble donner et consolider l'espoir jeté par celles de 2003. Partant des élections législatives aux présidentielles et enfin aux locales, le Rwanda semble maîtriser son système électoral au point d'inquiéter certains acteurs internationaux. Nous analyserons ici les élections présidentielles de 2010. Si nous distinguons avant, pendant et après les élections présidentielles de 2010, nous pouvons constater des discours divergents sur le bilan électoral au Rwanda<sup>15</sup>.

Le défi majeur est celui de voir renaître le démon de l'ethnisme que l'on pense avoir dépassé en prônant un modèle de reconstruction sur base de l'identité nationale. Une citoyenneté qui laisse croire que tous les citoyens auront droit à l'espace public et à la rente nationale. La situation d'avant élections présidentielles de 2010, plusieurs incidents contre la presse privée, des meurtres des journalistes, l'incarcération de certains opposants a porté préjudice au processus électoral en cours. Les déclarations de Mme Ingabire Victoire dès son arrivée au site mémorial de Gisozi qui reviennent sur la mémoire des Hutu morts pendant le génocide. Un élément probant d'un germe de « divisionnisme au terme de la loi Rwandaise réprimant l'idéologie du génocide. Comment dissiper ce poids du passé pour faire librement référence au passé sans forcément porter préjudice sur la démocratie au Rwanda ? Comment faire émerger au Rwanda l'équilibre entre la crainte fondée de voir à nouveau émerger des idéologies négatives (discriminatoires) et une ouverture progressive permettant un débat libre et démocratique avec les partis politiques, la société civile et les médias sur tous les enjeux de

---

<sup>15</sup> **Nous reviendrons sur certains discours officiels des acteurs externes qui dénoncent l'irrégularité dans ce processus de démocratisation.**

la reconstruction, qui par ailleurs ne sauraient se réduire à la seule question de partage de pouvoir? Par rapport à la question de partage de pouvoir, Bernard Ntaganda, le président qui s'appelle lui-même fondateur du Parti socialiste *Imberakuli*, (aujourd'hui en prison au Rwanda), s'adressait le plus souvent au parti au pouvoir lui demandant d'accepter le partage du pouvoir ou de tout perdre. C'est la fameuse expression « *tura tugabane, ni wanga bimeneke* », « *Met sur la table pour partager avec nous, si tu ne veux pas, on perd tous* ». De telles déclarations parmi tant d'autres, à caractère discriminatoires et subversifs, selon le juge Rwandais lui ont valu la prison. La démocratie est sûrement par nature un régime qui permet la rotation au pouvoir par voie démocratique. Cependant ce partage du pouvoir est régit par des principes bien définis dans la loi fondamentale du Pays. Plusieurs enjeux sont de taille.

Si nous considérons la question de l'indépendance de la Commission Nationale électorale, (NEC), en 2010, Bernard Ntaganda, le président du Parti Socialiste *Imberakili*, avait remis en question l'indépendance de la commission nationale électorale dirigée par un commissaire pas moins important au sein du parti au pouvoir. Cette revendication fut vite reçue et entraîna la démission du Professeur Chrysologue Karangwa au poste de commissaire du parti au pouvoir.

Ces incidents ne sont pas moins significatifs surtout aux yeux de la communauté internationale. Ils ont tâché le processus de démocratisation au Rwanda. Le rapport de l'Etat à « l'opposition » et aux médias privés n'ont pas épargné le Rwanda des critiques très sévères des ses partenaires étrangers. Ils stipulent qu'à l'intérieur du Rwanda les langues ne se délient pas aisément. Le climat de festivité, de sérénité qui a caractérisé les élections rwandaises a été appréhendé différemment. Quel est le point de vue des acteurs locaux régionaux et internationaux sur ce processus ?

Au lendemain des élections présidentielles de 2010 au Rwanda peut-on lire dans les déclarations officielles de l'administration Américaine à travers le porte-parole du Conseil américain de sécurité nationale, Michael Hammer.: *"Nous félicitons les Rwandais pour leur élection présidentielle le 9 août. Nous prenons acte des résultats officiels tels que communiqués par la Commission électorale nationale, selon lesquels le président Paul Kagame a obtenu sa réélection avec environ 93% des voix"...* *"Nous restons toutefois inquiets, en raison d'une série d'événements dérangeants avant l'élection, dont la suspension de deux journaux, l'expulsion d'un spécialiste des droits de l'Homme, l'interdiction faite à deux partis d'opposition de prendre part à l'élection, et l'arrestation de journalistes."* ...

«La démocratie, ce n'est pas seulement organiser des élections. Une démocratie reflète la volonté du peuple, les voix des minorités y sont entendues et respectées, les candidats se présentent sur un programme sans menaces ou intimidations, la liberté d'expression et la liberté de la presse sont respectées», a fait valoir le porte-parole ...Les progrès du Rwanda ont été remarquables", Mais "la stabilité et la prospérité (...) du Rwanda seront difficiles à soutenir en l'absence de débat politique élargi ... Bien qu'on lui reconnaisse un effort de reconstruction et de retour à la paix, Paul Kagamé est accusé d'avoir stabilisé le Rwanda aux dépens de la liberté d'expression, notamment celle de la presse.

Collette Braeckman, une célèbre journaliste au Soir et spécialiste de la Région des Grands Lacs stipule sur son blog ce qui suit : « Faut il conclure que la vision, la détermination, la compétence ne suffisent pas ? Que la stabilité doit aussi se construire dans un climat d'ouverture et de liberté, qui déjoue peurs et rancœurs ? Mais, seize années après un génocide, ce triomphe de la haine, est-il possible de consentir à un tel pari et de le réussir? »

En réactions aux accusations de la communauté internationale. Le Président Rwandais Paul Kagame réélu pour son second mandat, dit ceci : « Il n'y a aucun doute qu'en Afrique nous faisons face à de nombreux problèmes, et que le plus important n'est pas le déficit de démocratie, mais la pauvreté et la dépendance qui émanent du sous-développement...

Ici le poids du passé est clairement pointé du doigt est les responsabilités des acteurs de la colonisation sont répétées à plusieurs reprises.

Il poursuit encore sa pensée en montrant l'articulation entre les trois variables : « Pourquoi alors devrait-il y avoir une contradiction entre développement et démocratie? En fait, nous estimons qu'il ne peut y avoir de développement socio-économique durable sans qu'il n'y ait en contrepartie une croissance de la gouvernance démocratique. De même, les droits politiques seraient futiles s'ils ne s'accompagnaient pas d'une réduction de la pauvreté et de l'amélioration de la qualité de vie »

Au regard de ce qui précède il nous semble que le bilan est fait et les enjeux sont soulevés par ces acteurs. Le lien entre la stabilité politique, développement et la démocratie est indéniable. Il est incontestable que les Etats doivent s'inspirer de leurs contextes respectifs et ainsi, mobiliser les ressources locales, intégrer des mécanismes locaux et originaux de construction de la paix, la lutte contre la pauvreté avant de copier aveuglement des schémas de démocraties occidentales qui s'imposent de l'extérieur. Cependant il faudrait dépasser doucement les peurs

de voir ressurgir les démons de l'ethnisme et l'idéologie du génocide et ouvrir progressivement l'espace public et le respect des libertés individuelles, l'expression libre et la pluralité politique libéré au Rwanda tout comme dans les autres pays de l'Afrique des grands Lacs.

## **V. Enjeux transversaux**

Une lecture transversale de cet Etat de lieu de la démocratie dans la Région des Grands lacs, on peut constater que le concept de démocratie et la manière dont se déploie le processus de démocratisation a varié selon les différentes perceptions de la démocratie elle-même et selon l'état de la société civile et des partis politiques.

Le premier constat est que le processus en cours reste prisonnier des influences étrangères qui sont elles-mêmes multiples, imprévisibles intéressés, insaisissables et mouvants. Le manque de repère d'un modèle véritablement démocratique handicape et rend difficile cet enfantement douloureux des Etats démocratiques. Le poids de la colonisation, l'impérialisme et les conditionnalités de l'aide étrangère n'ont jamais cessé d'estropier ces petits pas hésitants vers la démocratie.

Les partis politiques et dans une moindre mesure les organisations de la société civiles sont des copier-coller des modèles occidentaux qui sont parfois difficiles à concilier avec les contextes locaux. La rupture avec les modèles de gouvernement traditionnels trop hiérarchisés, la corruption, les défis de l'ethnisme sont autant des facteurs déstabilisant les processus de démocratisations dans la Région des Grands Lacs.

Un second défi est celui de confusion délibérée entre démocratie, multipartisme et élection en série. La démocratie n'est ni la somme de ces pratiques démocratiques et ne peut se réduire à l'une ni à l'autre bien que ces éléments constituent des indicateurs de démocratisation pour la communauté internationale. Le multipartisme au Congo et au Burundi avait fait penser à un développement plus certain qu'au Rwanda. Mais l'instabilité politique, l'insécurité, le manque d'infrastructures, les désengagements des partis politiques dans les élections présidentielles de cette dernière année au Burundi rend perplexe ces espoirs. La violence inter-partisans et la multitude de candidats aux présidentielles de 2011 au Congo, font planer le doute sur la volonté des partis de se mettre au service d'un projet véritablement national et crédible.

Le poids de l'identitaire qui caractérisent les institutions politiques burundaises et congolaises se manifeste par l'émergence des partis politiques constitués sur une base sociale

régionale ou ethnique. Il est vrai que les situations ont évidemment évoluées vers des perspectives intégratives. Au Burundi par exemple, la loi a exigé à tous les partis politiques à rétablir un équilibre ethnique. Initiative qui apporte plus de confusion, méfiance et inconsistance sur le fond de la pratique démocratique à l'intérieur des partis. Si le Tutsi accepte d'intégrer un parti fondamentalement Hutu, il s'aura à tout pris qu'il est recruté par stratégie politique et non pas, par ce qu'il épouse ou intériorise les idéologies du parti. Il y'a risque d'établir une forme d'opportunisme et d'instrumentalisation institutionnel de cette identité Tutsi ou Hutu qui se accepterait d'être recruté par nécessité. Quelles sont les avancées démocratiques induites par les élections présidentielles au Burundi ? Le retrait des partis politiques dans la courses électorale, à qui cela profite-telle ? Quel impact d'une telle attitude sur la répartition parlementaire et la distribution des rôles ? Cette attitude risque de ramener certaines forces politiques au repli identitaire et politique jusqu'à organiser des nouvelles formes de rébellion. L'actualité de deux derniers mois nous donne raison. On assiste aujourd'hui à des enlèvements et tueries récurrents. Cette fragilisation du processus démocratique n'est certainement pas due à ce seul facteur, certes, le durcissement du parti au pouvoir en matière de contrôle du pouvoir politique en constitue un enjeu majeur. Quel avenir pour le processus ? Comment revitaliser les partis politiques au Burundi et s'inscrire dans une dynamique plus rationnelle et démocratique ? Ici Rationalité est entendu comme la recherche non pas des postes pour les leaders des partis, mais la définition d'un vrai projet de société qui met au centre l'intérêt publique et non une simple rotation au pouvoir qui n'est au service d'un petit groupe au dépend de la majorité.

### **Conclusion**

Cette analyse des enjeux historiques, sociaux et politiques qui pèsent sur le processus de démocratisation est sûrement partielle et incomplète, mais elle ouvre une brèche vers une vigilance pour les perspectives d'une démocratie véritable dans la Région des Grands Lacs.

Nous sommes partis du postulat selon lequel le passé pèse sur le processus de démocratisation au Rwanda, au Burundi et au Congo. Les différentes approches de démocratie ne permettent pas aux acteurs politiques de saisir de la même façon le concept de démocratie. Par conséquent, les processus de démocratisation sont différemment entrepris. Les processus sont différents et les discours qui l'expliquent sont tout aussi différents. Mais les principes sont universels le respect des libertés individuelles, le respect du principe d'alternance politique.

La société civile et les partis politiques étant deux acteurs importants dans le jeu démocratique.

Partant d'une analyse institutionnelle, nous avons constaté que la société civile et les partis politiques dans les trois pays sont faiblement organisés dans le sens de ne pas disposer des programmes idéologiques, politiques et sociaux clairs et permanents. La société civile est parfois courageuse et joue pleinement son rôle. Cependant le risque est réel et presque permanent, de se laisser corrompre par la politique. Elle est instrumentalisée parfois, voir entrer en collaboration avec l'Etat au point de s'y perdre et de s'y confondre.

Nous plaçons pourtant ici au niveau de la société civile l'espoir d'un processus de démocratisation réussie. Si l'instabilité politique et l'insécurité fragilise le processus, la construction de la paix devraient s'entreprendre par le bas. Impliquer activement les couches sociales diversifiées dans un débat politique ouvert. Cette ouverture de l'espace devrait être précédée par un travail réel des mémoires douloureuses et des expériences politiques négatives héritées de la colonisation et des régimes autocratiques des trente dernières années.

Tous les acteurs de la démocratie devraient prendre en compte des contextes locaux et l'engagement pour un projet social désintéressé. Au niveau des fractures entre les bases sociales au sein des partis politiques et de la société civile, il est impératif d'exiger aux partis politiques et aux organisations de la société civile de disposer des mécanismes élaborés et permanents qui offrent à la base sociale de devenir le pôle central. La recherche et le débat public étant des outils démocratiques incontournables qui font participer le citoyen à la formulation des politiques publiques alternatives. Ceci est une condition sine qua non pour que les organisations sociales et formations politiques jouissent d'une légitimité populaire minimale. Cette perspective de construction de la citoyenneté par le bas est sans doute une perspective à soutenir et à inculquer dans nos pays de la Région des Grands Lacs.

Le divorce entre démocratie et développement est sûrement douloureux et difficile à consommer pour le cas des trois pays de la Région des Grands Lacs. La faiblesse d'une culture politique est à certains égards due à l'analphabétisme, à la pauvreté et au manque d'intérêt pour les besoins politiques du moment où les besoins élémentaires sont loin d'être satisfaits.

Sans doute, les deux doivent marcher de pair. Le développement intégral est celui qui, non seulement, satisfait aux besoins élémentaires du citoyen, mais aussi celui qui offre au citoyen

la liberté d'expression, seule condition d'une paix démocratique durable. La paix, la démocratie et développement sont intimement lié. Et la réussite de l'un dépendra de celle de l'autre. Manifestement nous confirmons la proposition de Charles Gasarasi, selon laquelle, « la prédominance d'un environnement de paix et de sécurité est un facteur de progrès de bonne gouvernance ». Ici, la gouvernance étant entendue comme un processus interactif par lequel l'État et les acteurs sociaux cherchent réciproquement à découvrir un consensus sur les règles du jeu politique. Ils sont donc indissociables et ne peuvent qu'interagir pour un processus démocratique promettant. Pour que les citoyens intériorisent et s'approprient les politiques de développement et les politiques de paix, il faudrait indubitablement qu'elles face objet de débat publique dans leur processus d'adoption, sans quoi, elles restent fragiles. Cette appropriation locale des processus dépendra également de degré d'engagement et responsabilisation des élites politiques locales et leur participation au contrôle du pouvoir.

Comment inscrire cette lecture endogène et nationale dans la configuration internationale? Nous avons constaté le rôle non négligeable des facteurs externes déstabilisateurs de la communauté internationale. Les politiques internes sont sûrement sujettes aux impératifs et exigences du système international qui s'imposent aux États. Bien que les États aussi s'inspirent de la configuration géopolitique et stratégique du système international, celui-ci malheureusement est parfois imprévisible et changeant selon les intérêts des acteurs étatiques et non étatiques du système international. Comment concilier cet aller et retour de l'interne-externe et garder sa cohérence interne?